

## **Stage - Master 1 mention « Droit notarial »**

Afin d'obtenir le nom et les coordonnées de l'enseignant référent de votre convention, vous devrez **impérativement** vous présenter au bureau :

- E. 13 avant de saisir votre convention de stage

### **Durée du stage**

Les étudiant.e.s en Master 1 mention « Droit notarial » doivent suivre un stage d'une durée de dix jours (soit deux semaines) entre l'obtention de leur licence 3 et la fin de la session d'examen du mois de mai. Le stage peut être accompli en continu ; il peut l'être en deux périodes d'une semaine (en principe au sein de la même structure) ; la présence un jour par semaine dans la structure d'accueil pendant une durée d'au moins dix semaines permet aussi la validation du stage.

L'exercice d'une activité salariée en qualité de clerc au sein d'une étude dispense de l'accomplissement du stage à condition qu'il soit postérieur à l'obtention de la licence et dûment justifié.

### **Structure d'accueil**

Ce stage doit en principe être effectué au sein d'un office notarial ; il peut l'être dans des institutions très liées au notariat, en particulier un service de la publicité foncière ou une instance représentative de la profession (chambre départementale ou régionale, Conseil supérieur du notariat, ...).

### **Rapport de stage**

Ce stage, qui peut n'être qu'un stage de « découverte » - ou cette activité professionnelle antérieure - doit donner lieu à la rédaction d'un rapport, dont l'objet est de :

- présenter l'étude notariale ou l'institution dans laquelle le stage a été réalisé (cette présentation doit permettre d'illustrer l'aptitude de l'étudiant.e à comprendre l'organisation d'une entreprise ou d'une institution) ;
- décrire les activités découvertes et, le cas échéant, les missions accomplies ;
- formuler des réflexions pertinentes sur cette courte expérience professionnelle. Même à l'occasion d'un stage de découverte, il importe, en effet, d'être actif et de ne pas se contenter de constater des pratiques ; il convient de chercher à les comprendre. Ces réflexions peuvent porter sur l'organisation du travail, sur les liens entre formation universitaire et pratique professionnelle ou encore sur une ou plusieurs questions juridiques particulières découvertes à l'occasion du stage.

Le rapport, d'une quinzaine de pages, doit respecter une présentation formelle classique (police Times 12, interligne 1,5, paragraphes justifiés). Les faits des dossiers éventuellement décrits doivent être anonymisés.

Le rapport devra être déposé au responsable administratif des M1 (bureau E 04), au plus tard le mercredi 22 mai 2019, à midi.

Le dépôt du rapport est nécessaire à la validation du stage et donc de la première année de master.